



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 17/09/2024 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 11

Nombre de suffrages : 14

Date de convocation

11/09/2024

Date d'affichage en ligne

19/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (11) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Marie GUILLAUMON, MME Nathalie LODATO, M. Philippe PIERART, MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (3) :

M. Louis LEBRIEZ donne pouvoir à MME Joselyne GILLERON

M. Hubert CARPENTIER donne pouvoir à M. Philippe PIERART

MME Christel GRATTEPANCHE donne pouvoir à M. Benoit CARION

Absents (1) : MME Brigitte DECAUX

Étaient excusés (4) : M. Louis LEBRIEZ, M. Hubert CARPENTIER, MME Christel GRATTEPANCHE, MME Brigitte DECAUX

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Jacques DOMAS est nommé Secrétaire de Séance

Président de séance : M. Jean FAURE

Numéro interne de l'acte : DCM 2024/6/2

Thème : fonction_publique_territoriale / effectifs

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES 1ERE CLASSE (ATSEM)

Le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe qu'un agent actuellement au grade d'agent spécialisé principal de 2^e classe des écoles maternelles peut obtenir un avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles, compte tenu de son avancement dans son grade actuel et de la justification de son ancienneté de service dans ce grade.

Considérant la nécessité d'assurer les missions d'accueil, de surveillance et d'animation scolaire et périscolaire.

Le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'animateur territorial spécialisé des écoles maternelles au grade de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 01/01/2025.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Sans question, le Conseil passe au vote.

Le Conseil décide à l'unanimité d'autoriser la création d'un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à compter du 01/01/2025.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendegies-sur-Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Jacques DOMAS

Le Président de séance,
Jean FAURE